



## PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

2020-2021 (reconduit de 2019-2020)

École de Ramezay  
Édifices Crevier et Notre-Dame-de-Fatima

## **DESCRIPTION DE L'ÉCOLE**

L'école de Ramezay est située à Marieville, un milieu rural et urbain, qui a connu une explosion démographique depuis les 10 dernières années. L'indice de défavorisation (IMSE) fut, durant plusieurs années, de 9. L'IMSE est basé sur la scolarité des mères (2/3) et l'inactivité économique des parents (1/3). Une révision, à la suite de la réintroduction du recensement long, a modifié grandement cet indice qui est maintenant de 6 pour l'école. Ce changement a un impact sur le ratio élèves/enseignant et sur le financement dès la rentrée 2019-2020.

L'école de Ramezay regroupe deux bâtiments, soit l'édifice Fatima et l'édifice Crevier. Plus de 600 élèves sont répartis en 29 groupes. Le personnel de l'édifice Fatima accueille tous les élèves de la maternelle de la ville de Marieville. En première année, ces derniers sont dirigés vers les deux établissements primaires de la ville : l'école de Monnoir et l'autre, de l'édifice Crevier. En 2019-2020, on compte 10 groupes de maternelle, dont 2 classes de maternelle 4 ans. L'édifice Crevier compte 19 classes de la première à la sixième année.

Parmi notre personnel, nous pouvons compter : une direction, une direction adjointe, deux secrétaires d'école, 29 titulaires, 7 spécialistes, une orthopédagogue professionnel et 2 orthopédagogue enseignants, 6 TES, un ergothérapeute, 1 psychoéducatrice, 1 orthophoniste, une AVSEC et trois concierges. De plus, il existe un partenariat dynamique avec le CISSS du Haut-Richelieu Rouville (infirmiers et infirmières), avec l'organisme communautaire L'enfant s'éveille... S'émerveille! ainsi que des hygiénistes dentaires.

Par ailleurs, les élèves de notre école profitent d'un programme d'option-sports et, comme mentionné ci-dessus, de deux maternelle 4 ans caractérisant notre milieu.

Enfin, les parents sont présents sur le Conseil d'établissement et à l'Organisation de participation de parents (OPP) de notre école.

## **DESCRIPTION DU SERVICE DE GARDE**

Plus de 350 élèves sont inscrits au SDG de Ramezay. Le personnel est composé d'une responsable en service de garde, d'une éducatrice administrative et de 17 éducatrices. Il est ouvert de 6 h 30 à 18 h 00. Plusieurs activités sont prévues tout au long de l'année scolaire ainsi que lors des journées pédagogiques (sorties, journées thématiques à l'école, invités spéciaux, etc.). L'ensemble des activités proposées sont en cohérence avec les valeurs véhiculées par l'entremise du projet éducatif de l'école de Ramezay.

## **MEMBRES DU COMITÉ VIOLENCE**

Porteurs de dossier :  
Mélissa Ouellet, directrice adjointe  
Nathalie Côté, TES édifice Notre-Dame-de-Fatima  
Mathieu Fauchon, TES édifice Crevier  
Nancy Massé, enseignante édifice Notre-Dame-de-Fatima  
Maggy Gosselin-Roy, enseignante édifice Crevier

## PORTRAIT DE LA SITUATION À L'ÉCOLE

Pour l'édifice Notre-Dame de Fatima, nous constatons que nous devons faire de l'éducation quant aux notions d'intimidation, de harcèlement, de conflits, de consentement et de taquineries. Ces termes sont incompris par les enfants donc souvent, ils sont mal utilisés et sont à l'origine des événements rapportés. Lorsqu'il y a signalement, les événements sont plus souvent liés à des actes de violence qu'à l'intimidation dans son sens littéraire. Au préscolaire, la sensibilisation et la prévention sont au cœur de la planification de nos actions. Avec la famille, nous sommes les acteurs principaux pour les guider, les encadrer et les éduquer vers des comportements qui favorisent la paix, l'harmonie et le bien-être. Au fil du temps, le travail effectué par le comité responsable du plan de lutte contre l'intimidation et la violence a engendré des outils et des mesures efficaces qui continueront de servir notre mission : contrer l'intimidation et la violence au sein de notre milieu.

À l'édifice Crevier, la grande majorité des événements rapportés se situent au niveau de la taquinerie ou des conflits entre élèves, accompagnés parfois par des gestes de violence. Les enfants et les parents sont invités à signaler tout événement qui les inquiètent afin que l'école puisse agir. Après un signalement, les intervenants réagissent rapidement en évaluant la situation et en répondant adéquatement aux besoins révélés. Heureusement, depuis plusieurs années l'école entretient une bonne communication avec les parents et la communauté. Ces échanges facilitent le travail des intervenants et permettent une cohésion entre les interventions des familles et celles de l'école. Nous avons observé que la majorité des cas d'intimidation signalés sont exercés par le truchement des médias sociaux. De plus, nous avons noté que beaucoup de gestes d'intimidations dévoilés se sont déroulés à l'extérieur de la plage horaire de l'école. Ceci dit, les intervenants de l'école doivent souvent gérer les impacts de ces événements pendant les heures de classes.

Il est à noter que les interventions réalisées au courant de l'année ont été partagées entre les garçons et les filles.

## RAISON D'ÊTRE DU PLAN DE LUTTE

La loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école est entrée en vigueur le 15 juin 2012. L'application de cette loi oblige les directions d'école primaire ou secondaire à élaborer un plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence qui tient compte de la réalité de son milieu. La mise en œuvre de ce nouveau plan de lutte est applicable dès cette année. La révision et l'actualisation de ce plan se font annuellement (article 75.1 de la LIP).

Ce plan de lutte s'inscrit dans la poursuite des objectifs de la Convention de gestion et de réussite éducative, plus précisément à l'atteinte du but 4 de la Convention de partenariat soit : « l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements ».

Ce plan de lutte s'inspire également des valeurs de notre projet éducatif qui sont :

- L'**autonomie** qui s'exprime par la responsabilisation de l'élève comme principal acteur de sa réussite;
- La **persévérance** qui s'exprime par la mise en œuvre de sa volonté pour poursuivre une action malgré les difficultés;
- La **bienveillance** qui s'exprime par la capacité à se montrer amical, gentil et attentionné envers les autres d'une manière prévenante et compréhensive.

L'orientation 1 du projet éducatif tend à offrir un milieu de vie accueillant, sécuritaire et bienveillant qui favorise l'écoute, la communication et des relations personnelles et sociales enrichissantes. Notre plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école contribue à l'atteinte de cet objectif.

Qui plus est, par l'élaboration de ce plan, tous les intervenants de l'école souhaitent mettre en avant-plan le respect des élèves. Ainsi, il est de notre volonté de tout mettre en œuvre afin que chacun soit heureux à l'école et fier d'y être. Le thème annuel, l'implication des membres du personnel, des parents, des élèves, la stabilité du personnel ainsi que l'investissement communautaire de tous et chacun, sont, dans l'ensemble, des exemples imminents qu'une école développe son sentiment d'appartenance.

### **DISTINCTIONS ENTRE LES TERMES (SELON LE MEES, MISES À JOUR 2016-2017)**

L'**intimidation**, c'est un comportement, une parole, un acte ou un geste délibéré, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et/ou de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

La **violence**, c'est une manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

#### Pour bien distinguer l'intimidation :

- **Statut** : Le rapport établi est-il **inégal** (par le nombre, la force, la posture, etc.)?
- **Contexte** : Quel est l'**impact**?

Lorsqu'il y a intimidation, il y a une différence entre les émotions ressenties par l'intimidateur et l'intimidé à la suite d'un incident – l'intimidateur éprouve un sentiment d'excitation, d'amusement ou de puissance tandis que l'intimidé éprouve de la peur, de la gêne ou de la souffrance.

- L'action engendre-t-elle un sentiment de détresse chez la victime? Cause-t-elle un tort? Est-elle survenue de manière répétitive?
  - Dans quel contexte s'inscrit le comportement de l'agresseur?
- **Nature** : Quelle **interprétation** fait la victime du geste commis?

La première lecture de l'intimidation se fait par la personne qui dit la vivre. Une analyse objective de la situation doit être faite en précisant ces éléments :

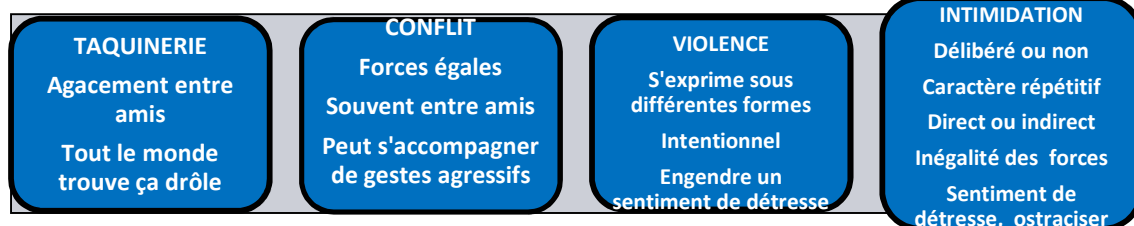
- Interprétation, point de vue, faits et ressentis de la victime;
- Interprétation, point de vue, faits et ressentis relatés par l'intimidateur;

Par la suite, la deuxième lecture se fait à partir des éléments recueillis par les intervenants du milieu. Les décisions prises sont en cohérence avec ces derniers.

### TROIS NIVEAUX D'INTIMIDATION

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<p>-Rire de quelqu'un</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rire des traits physiques</li> <li>• Rire de ses vêtements</li> </ul> <p>-Se moquer de quelqu'un</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dire des gros mots</li> <li>• Traiter de noms (en face ou dans son dos)</li> <li>• Dire des mots blessants</li> </ul> <p>-cracher sur quelqu'un</p> <p>-Pousser, bousculer</p> <p>-Détruire le matériel</p> <p>-Cacher des choses (avec intention dans le but d'avoir du pouvoir sur l'autre)</p> <p>-Exclure du jeu (parce qu'il n'y a plus de place)</p> <p>-Voler, prendre l'objet de l'autre</p> <p>-Nuire à l'autre, l'agacer</p> <p>-Déranger pour faire exprès</p> <p>-Se sauver d'un ami (faire exprès)</p>	<p>-Refuser de jouer avec l'autre</p> <p>-Exclure</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Du groupe de jeux</li> <li>• Du groupe d'amis</li> <li>• Amener à exclure des pairs</li> </ul> <p>-allusion raciste</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Traits physiques</li> <li>• Exclure à cause de sa différence</li> </ul> <p>-faire des petits vols régulièrement envers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enseignants, éducateurs, surveillants</li> <li>• Enfants</li> </ul> <p>-faire du chantage</p> <p>-parler dans le dos d'un autre élève</p> <p>-raconter à l'autre les secrets d'un élève</p> <p>-faire prendre le blâme sur quelqu'un d'autre</p> <p>-menacer de faire du mal ou du tort à des amis ou à des membres de la famille</p>	<p>-attaquer en gang</p> <p>-allusion raciste</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avec intention de faire mal</li> <li>• Parce que ça dérange</li> </ul> <p>-frapper, isoler, faire mal intentionnellement</p> <p>-influencer dans le but d'attaquer une cible</p> <p>Intention de faire peur parce que ça dérange</p> <p>-chantage devant public</p>

### PROGRESSION DES COMPORTEMENTS



## L'IMPORTANCE DE PRÉVENIR ET TRAITER L'INTIMIDATION

### ASSISES LÉGALES

Ces assises sont à considérer lorsque des situations de violence, de harcèlement et d'intimidation sont traitées dans notre école et nos interventions, notre encadrement et notre soutien s'appuieront sur ces assises.

<b>La Charte des droits et libertés du Québec</b> Libertés et droits fondamentaux (articles 1 et 4)	<b>La Charte canadienne des droits et liberté</b> Vie, liberté et sécurité (article 7)
<b>Le Code civil du Québec</b> Intégrité de la personne (article 10) Respect des droits de l'enfant (article 32) Respect de la réputation et de la vie privée (article 35)	<b>Le Code criminel du Canada</b> Harcèlement criminel (article 264 (1)) Proférer des menaces (article 264.1 (1)) Extorsion (article 346 (1)) Intimidation (article 423 (1))
<b>La Loi de l'instruction publique</b> Obligations de l'enseignant (article 22) Fonctions et pouvoirs généraux (article 76)	<b>Code de vie de l'école</b> (Voir tableau ci-dessous lié au code de vie).

Il est possible de constater que des imprécisions perdurent en ce qui a trait aux notions d'intimidation, de harcèlement, de conflits et de taquineries. Malgré tout, nous en sommes à constater que la sensibilisation auprès de nos élèves, que les valeurs véhiculées dans le milieu, que le degré d'implication de l'ensemble des acteurs, par l'encadrement et l'éducation des comportements souhaités, ont des impacts relativement positifs et observables. Le plan d'action proposé à l'an 1 est le fruit de tout ce qui a été mis en place depuis les deux dernières années, qui s'est vu adapté, repensé et amélioré.

La présence des intervenants de l'école lors des déplacements, des transitions ainsi que lors des récréations et sur l'heure du dîner permet un encadrement plus régulier et assure des suivis plus rigoureux. De plus, l'accessibilité de l'ensemble des intervenants est un élément important et prôner du milieu. Cette visibilité et cet accès constants sont des leviers importants dans le dossier de l'intimidation et de la violence. Nos interventions sont plus pointues et elles sont davantage perçues comme étant plus sérieuses par les gens impliqués.

Les aires de jeux, la présence de jeux de lignage ainsi que les jeux de ballons permettent aux élèves de s'adonner à des activités sportives lors des pauses, ce qui a pour objectif de les occuper et d'ainsi réduire les risques et de restreindre les moments pouvant mener à des menaces, des coups, des conflits, etc.

Selon les études<sup>1</sup>, il est à noter que :

---

<sup>1</sup> Hymel, S & Swearer, S. (2015), p. 293-299.

- Un sommet de fréquence est atteint durant la fin du primaire et les premières années du secondaire, avec une diminution jusqu'à la fin du secondaire;
- La plupart des élèves (75%) n'ont pas d'implication fréquente dans des situations d'intimidation, 11% auraient un comportement plus stable d'intimidateur, 10% seraient des victimes et 3% des victimes-intimidateurs;
- Autant pour les élèves du primaire que du secondaire, les insultes sont les gestes les plus fréquents<sup>2</sup>;
- **La tendance concernant la prévalence de l'intimidation est au déclin, il y a par contre une augmentation du harcèlement sur Internet.**

Après avoir analysé la situation d'intimidation et de violence dans notre école, nos priorités qui s'en dégagent sont :

- Augmenter le sentiment de confiance de nos élèves dans la dénonciation;
- Permettre à nos élèves d'apprendre les bons comportements à adopter, d'apprendre à verbaliser des faits, des ressentis, apprendre à solutionner des problématiques, le tout en se permettant un recul, en prenant conscience, rationnellement, des diverses situations rencontrées et de faire partie prenante des solutions à envisager;
- Rendre tous les intervenants (parents, personnel de l'école, élèves, etc.) responsables de la gestion de l'intimidation.
- Maintenir une bonne communication entre les intervenants et la direction.
- Maintenir le lien de confiance entre les parents et l'école.

---

<sup>2</sup> Faculté des sciences de l'éducation, Université de Laval, SÉVEQ (2014), [http://www.violence-ecole.ulaval.ca/fichiers/site\\_chaire\\_cbeaumont/documents/okSeptembre\\_2014 - Rapport Seveg\\_Violence\\_Ecole.pdf](http://www.violence-ecole.ulaval.ca/fichiers/site_chaire_cbeaumont/documents/okSeptembre_2014_-_Rapport_Seveg_Violence_Ecole.pdf)

## MESURES D'INTERVENTION

GESTION D'ÉVÈNEMENTS		
TROIS NIVEAUX D'INTERVENTION AUPRÈS DE L'INTIMIDÉ, DU TÉMOIN ET DE L'INTIMIDATEUR ou auprès des acteurs lors d'une situation avec acte de violence		
<p><b>Universelles (80%) :</b> enseignement et renforcement positif des comportements attendus, d'habiletés ou de compétences, climat d'école positif, importance de dénoncer et de ne pas tolérer les comportements inappropriés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Décrire</li> <li>➤ Intervenir</li> <li>➤ Enseigner</li> </ul>	<p><b>Ciblées (5-15%) :</b> apprentissage plus spécifique de certaines habiletés et compétences, supervision, rétroaction et encouragements fréquents et spécifiques, conséquences éducatives ponctuelles, dirigées, personnalisées et adaptées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Décrire</li> <li>➤ Intervenir</li> <li>➤ Enseigner</li> <li>➤ Confronter</li> <li>➤ Interdire</li> </ul>	<p><b>Intensives (1-5%) :</b> interventions hautement individualisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Décrire</li> <li>➤ Intervenir</li> <li>➤ Enseigner</li> <li>➤ Confronter</li> <li>➤ Interdire</li> <li>➤ Signaler et référer</li> </ul>
DÉMARCHE		
<p><b>Décrire</b> le comportement en termes clairs et directs.  <b>Intervenir</b> en rappelant le règlement de l'école et en soulignant les répercussions sur autrui.  <b>Enseigner</b> le comportement de remplacement pour viser le bien-être de l'intimidateur.  <b>Confronter</b> l'élève par rapport à son comportement (mentaliser).  <b>Interdire</b> le comportement en établissant des limites ou en retirant de la zone à risque.  <b>Signaler et référer</b> le cas au besoin à la police, à la DPJ, au CISSS ou à un organisme communautaire.</p>		
<p>Dans toutes les situations d'intimidation ou de violence rapportées, les parents feront partie de la démarche.            *Le terme élève comprend : l'intimidateur, l'intimidé et le témoin.</p>		
OBLIGATION DES PARTIES		
<p>Élève : L'élève doit adopter un comportement empreint de civisme et de respect envers autrui;            École : L'école doit réviser annuellement le plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence. Elle a l'obligation d'intervention et de confidentialité.            Tous les intervenants se doivent de transmettre les informations jugées pertinentes au titulaire de l'élève;            Famille : Les parents doivent participer à la démarche d'intervention et signer le code de vie de l'école, en début d'année. Elle a également l'obligation de confidentialité.</p>		



Règles du Code de vie liées au plan de lutte	Raisons probantes	Conséquences positives possibles	Conséquences éducatives possibles	Mesures d'aide possibles
<p>-En tout temps, les élèves doivent agir de façon courtoise et polie;</p> <p>-En tout temps, les élèves doivent avoir un langage convenable et respectueux. L'emploi d'un langage vulgaire, à caractère sexuel ou de sacres est interdit;</p> <p>-L'élève doit prendre soin des biens mis à sa disposition;</p> <p>-Le port du vêtement comportant des connotations à caractère raciste, sexuel, violent, haineux ou faisant la promotion de substances illicites est interdit;</p> <p>-Pour des raisons de sécurité ou d'hygiène, lors de certaines activités, l'école est en droit d'interdire le port de bijoux et de vêtements nuisibles à la liberté de mouvement de l'élève.</p>	<p>-Pour ma sécurité;</p> <p>-Pour me sentir bien;</p> <p>-Pour me faire des amis;</p> <p>-Pour garder le matériel en bon état;</p> <p>-Pour vivre dans un milieu propre et agréable;</p> <p>-Pour le bien-être de tout le monde;</p> <p>-Pour permettre un climat propice aux apprentissages;</p> <p>-Pour favoriser une bonne hygiène personnelle et une bonne santé;</p> <p>-Pour favoriser ma concentration;</p> <p>-Pour éviter la perte d'objets et les vols.</p>	<p>- Encouragements ou félicitations verbales ou écrites;</p> <p>-Communication verbale et/ou écrite.</p>	<p>Voir ci-dessous : Conséquences éducatives possibles selon le degré d'intervention.</p>	<p>-Rappel de la règle;</p> <p>-Retour sur le comportement attendu;</p> <p>-Réflexion écrite ou illustrée;</p> <p>-Accompagnement de l'élève dans son geste de réparation;</p> <p>-Rencontre avec les parents;</p> <p>-Référence à des services spécialisés et/ou ressources externes;</p> <p>-Plan d'intervention/plan d'action;</p> <p>-Réintégration progressive.</p>

### CONSÉQUENCES ÉDUCATIVES POSSIBLES selon les degrés d'intervention (universelles, ciblées, intensives)

- Récréation guidée;
- Suspension de récréation;
- Suspension à l'interne lorsque possible;
- Suspension à l'externe : la direction de l'école a le pouvoir de suspension, elle fixe la durée de la suspension en prenant en compte l'intérêt de l'élève, la gravité des événements ainsi que toute mesure prise antérieurement;
- Transfert dans une autre école;
- Obligation de participer à des programmes répondant aux actes de violence et d'intimidation;
- Obligation à participer aux ateliers d'habiletés sociales;
- Rencontre avec la direction, la direction adjointe et/ou intervenants du milieu;
- Référence à la police, aux services sociaux;
- Expulsion des écoles de la CSDHR.

## DÉNONCIATION

<b>En personne</b>	Enseignant, directions, intervenants
<b>Par courriel</b>	epderamezay@csdhr.qc.ca
<b>Au téléphone</b>	450-460-3131 (édifice Crevier) ou 450-460-7461 (édifice Notre-Dame-de-Fatima)
<b>Par écrit</b>	Agenda, lettre, courriel de l'enseignant

Lorsque qu'il y a dénonciation, l'intervenant principal du dossier est responsable de rassembler l'information pour permettre une bonne analyse de la situation. Le protocole d'intervention guide la démarche de l'intervenant (annexe 1) et assure un bon suivi du dossier. Par la suite, l'intervenant complète l'annexe 2 (Fiche de signalement : Intimidation et violence) et transmet l'information à la direction.

**Volet intimidation ou violence entre adultes** : Les cas d'intimidation ou de violence entre adultes seront traités conformément à la politique de la Commission scolaire des Hautes-Rivières visant à contrer la violence en milieu de travail.

**Volet intimidation ou violence d'un adulte envers un élève** : Dans la mesure où un adulte pose un geste d'intimidation ou de violence envers un élève, une action sera prise et un suivi sera réalisé par la direction de l'école ainsi que les ressources humaines de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, au besoin, selon la gravité du geste posé.

### MESURES DE SOUTIEN ET/OU D'ENCADREMENT OFFERT À UN ÉLÈVE VICTIME OU AGRESSEUR

Les mesures de soutien surviennent après les trois niveaux d'intervention auprès de l'intimidé, du témoin et de l'intimidateur.

Mesures de soutiens :

- Accompagnement sur le fait
- Rencontre informelle et ponctuelle
- Enseignement des habilités sociales, (modelage des comportements), de la victime et de l'agresseur
- Accompagnement sur le terrain
- Suivi de l'évolution de la situation
- Retrait de l'élève en offrant un lieu de répit sécuritaire autant pour la victime que l'agresseur

**FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE  
L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE**

Afin de susciter la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence, nous allons :

- Communiquer les informations pertinentes aux parents par des moyens variés;
- Sensibiliser les parents sur les termes, les concepts et les définitions en lien avec l'intimidation et la violence;
- Distribuer un document expliquant notre plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école (article 75.1 de la LIP).

Voici des exemples de mesures de collaboration qui pourraient être mises de l'avant :

- Transmettre de l'information par courriel;
- Déposer sur le site de l'école les documents pertinents;
- Se référer au site : [www.moijagis.com](http://www.moijagis.com);
- Offrir ou transmettre des informations liées à des conférences, des ateliers donnés dans le secteur en lien avec les concepts d'intimidation et plus;
- Sensibiliser les parents sur l'importance de leur rôle d'intervention auprès de leur enfant;
- Informer sur la présence et les actions posées par les organismes communautaires du secteur dans le dossier;
- Sensibiliser les parents sur les ressources internes et externes liées à la violence et l'intimidation, que le tout soit vécu à l'école ou à la maison;
- Informer régulièrement les parents sur les activités de prévention qui se dérouleront à l'école.

## RESSOURCES

- Sensible à ta réalité : [www.sensibleatarealite.com](http://www.sensibleatarealite.com) ;
- Sensible à votre réalité : [www.sensibleavotrerealite.com](http://www.sensibleavotrerealite.com) ;
- Tel-Jeunes : 1-800-263-3366;
- Ligne parents Tel-Jeunes : 1-800-361-5085;
- Jeunesse, J'écoute : <http://www.jeunessejecoute.ca> ;
- [www.mojagis.com](http://www.mojagis.com) ;
- [www.fondationjasminroy.com](http://www.fondationjasminroy.com) ;
- CISSS Haut-Richelieu Rouville : 450-658-8459;
- Intervenants scolaires (voir la liste des ressources dans l'agenda scolaire de votre enfant);
- Maison des Jeunes :
  - le Dôme, St-Jean : 450 346-2147
  - Carrefour Jeunesse Iberville : 450-347-4419
  - Des Quatre-Lieux de St-Césaire : 450-469-0110
  - **De Marieville : 450-708-0635**
- Autre article intéressant à consulter :  
**L'intimidation chez les jeunes : message aux parents!** Étienne Gaudet ps.éd.  
[www.famillesdaujourd'hui.com](http://www.famillesdaujourd'hui.com).